

FONDATION PLURIEL

CONJUGUONS

NOS SINGULIERS

Présentation de la démarche
d'autodétermination
de la Fondation Pluriel

Avril 2024



Autodétermination – Contexte de la démarche de la Fondation Pluriel



Créer une **nouvelle dynamique** autour de ce concept

Réorienter le sens de l'accompagnement au quotidien

Charte sur l'autodétermination

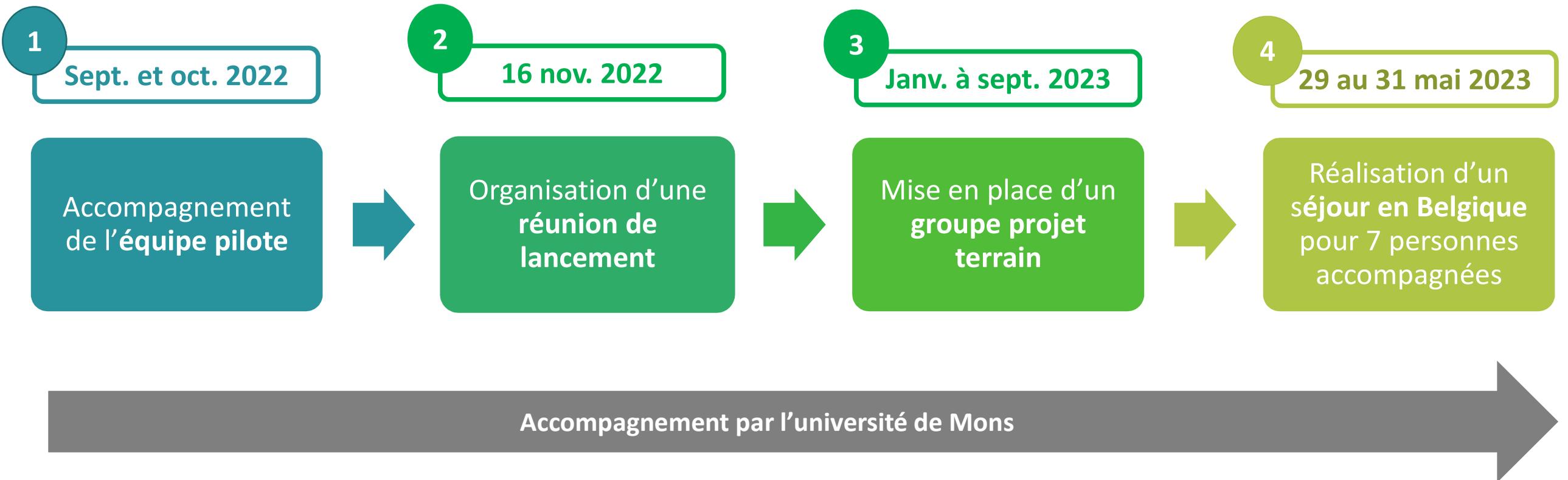
Plan de formation

Plans d'actions dans les ESMS

Méthodologie



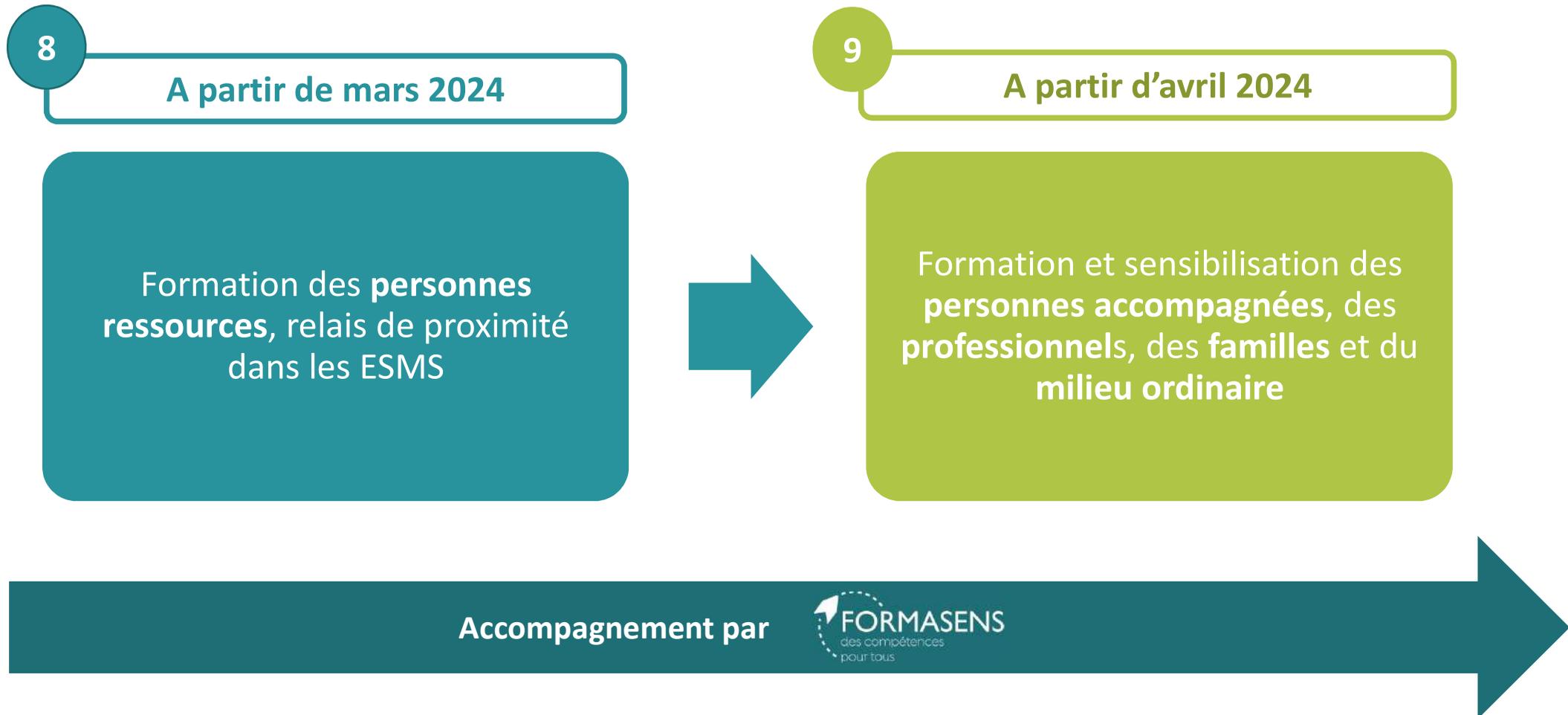
Présentation de la démarche d'autodétermination



Présentation de la démarche d'autodétermination



Présentation de la démarche d'autodétermination



Conclusion

Une démarche pluri-annuelle

A partir de 2021 ... Jusqu'en septembre 2025

Puis pérennisation pour les années à venir

Prenant en compte l'ensemble
des parties prenantes

Les personnes accompagnées

Les professionnels

Les familles

Le milieu ordinaire

Focus charte

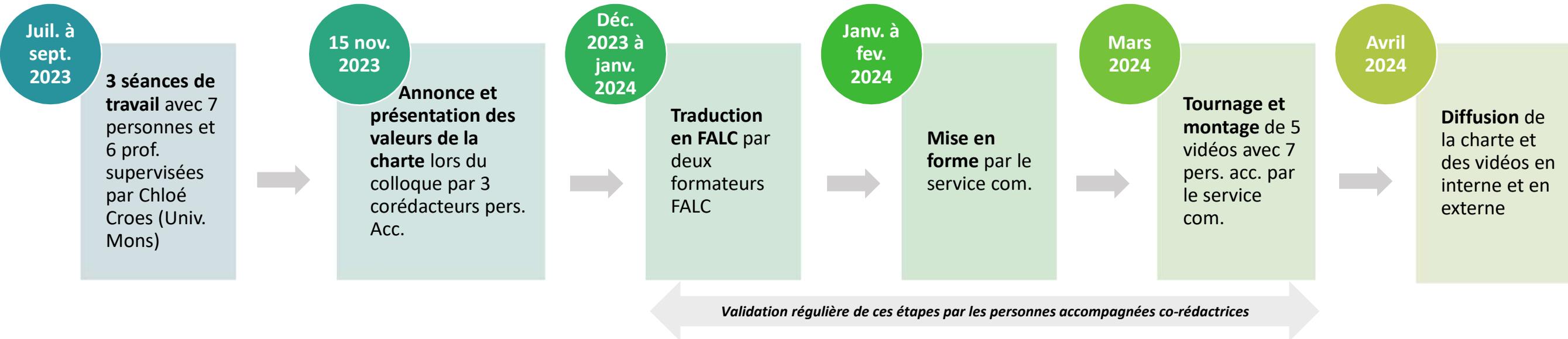
Charte pour le droit à l'autodétermination

Le document de référence en la matière pour la Fondation porté par :

- La direction générale
- Les personnes accompagnées

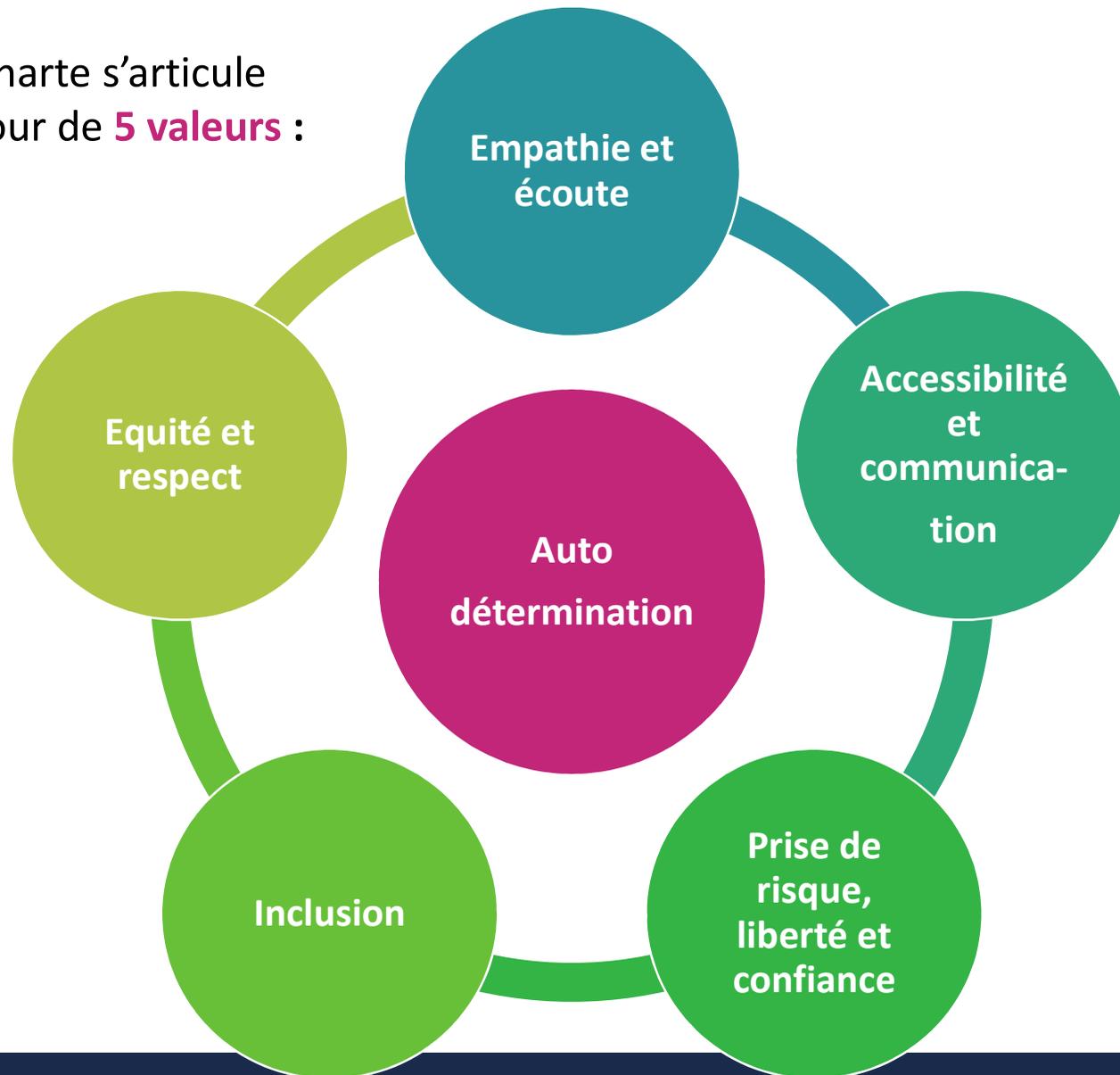
Et soutenu par **Droits devant 25**

Un travail collaboratif et une importante implication des personnes accompagnées



Charte pour le droit à l'autodétermination

La charte s'articule autour de **5 valeurs** :



Pour prendre connaissance et signer la charte, cliquer sur le lien : [lien](#)



Pour voir les vidéos de présentation des valeurs de la charte, cliquer sur le lien : [lien](#)



Focus autodétermination et polyhandicap



Secteur adulte

AutoD et polyhandicap : des actions concrètes pour incarner l'auto-détermination au quotidien

- **En matière d'activités :**
 - Accepter (ou pas) de participer à une activité, une sortie
 - Pouvoir choisir entre plusieurs lieux lorsque l'activité ou la sortie le permet (restaurant par ex.)
- **En matière d'alimentation :**
 - Accepter (ou pas) de prendre le repas à l'horaire prévu dans l'établissement
 - Accéder ponctuellement à des repas plaisirs choisis individuellement
 - Si les conditions le permettent, pouvoir revenir à une texture normale pour les personnes en texture mixée si les conditions le permettent
- **En matière de relations (familiales, amicales..)**
 - Accepter (ou pas) de recevoir de la visite
 - Pouvoir choisir d'annuler ou reporter une visite (en fonction de ses envies, des activités....)
- **En matière de soins et/ou appareillage**
 - Pouvoir différer certains actes (prises de sang de contrôle, traitement pour le transit....)
 - Accepter (ou pas) de prendre une douche
 - Être sollicité et associé aux choix en matière d'appareillage (couleur de coque, de fauteuil....)
- **En matière de séjours vacances**
 - Être à l'écoute des demandes exprimées pour des séjours (vacances, transfert...)
- **En matière de vie intime, affective, et sexuelle**
 - Être à l'écoute des envies, besoins, projets exprimés
 - Rendre possible les moments d'intimité (seul ou en couple)

Secteur adulte

AutoD et polyhandicap : un travail au long court et une réflexion permanente

- **Développer le travail avec les équipes :**
 - Rendre possible et faciliter l'expression des personnes accompagnées
 - Développer la CAA
 - Utilisation des tablettes Hoppen
 - Faire participer chaque personne accompagnée à l'élaboration et l'actualisation de son projet personnalisé
 - S'autoriser à requestionner le fonctionnement de l'établissement sur la base des demandes exprimées
- **Développer le travail avec les familles :**
 - Sur la base de temps spécifiques (« café ») partagés avec le résident, l'équipe éducative
 - échange sur les demandes des résidents et sa place en tant que personne au centre de son projet de vie
 - Partage avec les familles sur la notion d'autodétermination en lien avec le polyhandicap

Rôle prépondérant de l'encadrement de l'établissement dans le déploiement de l'autodétermination :

- Pour les professionnels : impulser la démarche, favoriser l'expression, et rendre possible les demandes
- Pour les familles : soutenir les personnes accompagnées et les professionnels, rassurer et sécuriser

⌋ Secteur enfance et adolescence

L'auto-D, inscrite dans les pratiques de longue date :

- Notion de **choix** exercée au quotidien (musique, repas,...) et formalisée dans les **projets personnalisés**
- **Volonté** des professionnels de s'inscrire dans une démarche plus ambitieuse
 - Exemples :
 - Unité des « grands » : 2 activités au choix l'après-midi
 - UEEP : groupe de parole

encore des freins :

- L'accès aux **moyens de communication** par les jeunes
 - Evaluation des capacités de compréhension difficile
 - Choix parfois soumis à interprétation des professionnels
 - Quid de l'expression des choix complexes ?

et des limites :

- La **place des familles**
- La question des **refus de soins** / rééducations

FONDATION PLURIEL

CONJUGUONS

NOS SINGULIERS

Siège Social

9 chemin de Palente • CS 51913
25020 Besançon Cedex

03 81 51 96 20

contact@fpluriel.org

www.fondationpluriel.org